

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n° DC2021-59**

Date de la convocation : 19 mai 2021

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 81

Conseillers votants : 90

Le vingt-sept mai deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Ayant pouvoir de vote** : 002 ETIENNE Philippe, 004 LOUIS Jean-Marc, 005 CHANCE Jean-Michel, 006 NANJI Léopold, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 011 PERTUS Xavier, 012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 019 DEGUY Bernard, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 023 GENTY Jean Charles, 024 DE POUILLY Jean, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 029 SIGNORET Francis, 030 HAULIN Eric, 031 LALLEMENT Séverine, 032 MANESSE Jean Eric, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 035 LAHOTTE Hervé, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 040 MATHIAS Frédéric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 049 ANDREY Danièle, 052 LELOUP Nathalie, 054 VALET Bruno, 056 CHOAY Corinne, 057 DEMISSY Pierre, 058 RAULET Olivier, 059 LECLERCQ Guy, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal, 064 MALVAUX André, 067 ROUSSY Elise, 068 HAULIN Bertrand, 069 OUDIN Hubert, 070 GROSSELIN Jacques, 073 BOXEBELD Pascal (depuis 20:26:52), 075 GUERIN Anne Marie, 077 NAUDIN Muriel, 080 LORFEUVRE Gérard, 081 ROBIN Dominique, 084 FLEURY Vincent, 085 DEGLAIRE Thierry (depuis 20:18:58), 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 092 MOUTON Francis, 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 096 LESOILLE Patrick, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 107 COLSON Pascal, 108 COURVOISIER Frédéric, 112 FESTUOT Annie, 113 GODART Olivier, 114 HAUDECOEUR Agnès, 115 MACHINET Jean Baptiste, 116 LAIES Benoit, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 120 PAYEN Françoise.

**Représentés** : 001 POTRON Pierre (à 006 NANJI Léopold), 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis), 038 SEMBENI Anne (à 037 LEFORT Sylvie), 055 VERNEL Martine (à 012 RATAUX Frédéric), 074 DUMANGE Dominique (à 040 MATHIAS Frédéric), 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel), 110 DION Valentine (à 107 COLSON Pascal), 121 RENOLLET Hubert (à 117 LAMPSON Nadège), 122 ROGER Magali (à 105 CARPENTIER Dominique),

Secrétaire de séance : Mme PAYEN Françoise

**OBJET : Proposition d'avenant du Programme d'intérêt général départemental**

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence Politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n°DC2017/112 du Conseil communautaire du 26 novembre 2017 approuvant l'engagement de la collectivité dans le futur Programme d'intérêt Général (PIG) Départemental ;

Vu les conventions PIG de lutte contre la précarité énergétique et de lutte contre l'habitat indigne, la perte d'autonomie et les copropriétés fragiles signées le 21 septembre 2018 entre le Département, l'Etat, l'Anah, la CAF, la Région, la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et les sept autres EPCI concernés ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le  
et de sa publication ou notification le**

01 JUN 2021

01 JUN 2021

.../... Page 2/2 Délibération DC2021-59

Considérant que le Programme d'intérêt général (PIG) Habiter Mieux se termine en septembre 2021.

Vu la validation du principe d'une opération programmée à l'échelle du Sud Ardennes par les services de l'Etat, fléchant une préférence pour une forme de type OPAH plutôt que pour un PIG ;

Vu le courrier en date du 29 mars 2021, adressé au Président du Conseil Départemental, l'informant de la volonté de mener une opération d'aide à l'habitat à l'échelle du territoire du SCoT Sud Ardennes et sollicitant la confirmation d'un avenant de prolongation du PIG d'une durée de 6 mois, afin d'éviter une interruption entre deux opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation du PIG 2018-2021 pour une durée de 6 mois.
- DE CHARGER le président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir dans le cadre de cet avenant.

Le résultat du vote est le suivant :

- **88 voix POUR,**
- **02 ABSTENTIONS** : 090 PIRAS Caroline, 096 LESOILLE Patrick

Pour copie conforme.

Le Président,

